

PV de l'AG Extraordinaire de l'APEEE Services du 13 novembre 2019

Présidence : Zoltan Krasznai

- **Etaient présents** : Becker Georg, Bobis Marek, Bonvissuto Irene, De Woot De Trixhe André, Gray Brian , Hammer Anne-Marie, Hudeboll Karin, Lanza Eduardo, Martinez Turégano Alejandro, Mathé Kathryn, Moles Palleja Père, Papa Valentina, Caruso Paola, Fernandez-Gil Térésa
Pascale De Smedt
- **Excusés avec procuration** :
Ehrenstein Henning représenté Bobis Marek
Guitart Marc représenté par Pere Moles Palleja
Marigo Roberto représenté par Bonvissuto Irene
Matzke Sven représenté par Becker Georg
Santamato Stefano par représenté par Hundeboll
Didri Rotenberg Fairouz par représenté Caruso Paola
- **L'ordre du jour** :
 1. Changement de statuts des articles 5, 15,16,22.

M. Pere Moles Palleja rappelle les différentes obligations légales nécessaires pour la modification des statuts : le quorum : pour que les modifications soient amendées il y a l'obligation de la présence de 2/3 des membres c'est-à-dire dans notre cas 20 membres, le total des membres étant de 29 personnes.
Le quorum est donc atteint.

M. Pere Moles Palleja et M. Zoltan Krasznai expliquent que le but des modifications est principalement d'élargir l'assemblée générale à plus de parents engagés dont les membres effectifs de l'APEEE (représentants de classe) et les membres des différents comités de gestion qui sont impliqués dans la gestion quotidienne des différents services. Les modifications proposées visent à encourager la participation et l'engagement des parents représentés au sein de l'association.

Les membres de l'Assemblée générale posent des questions concernant la possibilité d'introduire d'autres modifications aux statuts que ceux présentés par le Conseil

d'administration. Il est précisé que d'autres modifications peuvent être proposées à l'attention du Conseil d'administration ou bien portées directement devant une Assemblée générale extraordinaire à la demande de 1/5 des membres de l'association.

D'autres détails de la proposition de modification du statut (poste de Vice-président, changement du nombre de procuration lors d'une Assemblée général et réélection possible aux postes de Président, Secrétaire et Trésorier au sein du Conseil d'Administration) sont éclairés lors des discussions.

Après les échanges, explications et discussions, il est proposé de voter les changements de statuts dans leur globalité.

Les changements de statuts sont votés à l'unanimité. Ils seront publiés dans le Moniteur Belge dans les meilleurs délais. La date de la prochaine Assemblée générale ordinaire sera fixée en fonction de l'entrée en vigueur du statut aujourd'hui modifié.

Le président remercie chacun pour sa participation et contribution au succès de l'Assemblée générale extraordinaire et lève la séance.